

ADEUNIS

Société anonyme

283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital en application de l'article L. 225-209 du code de commerce

Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2018
Résolution n°6

Deloitte & Associés

7 avenue Charles Tillon
35000 Rennes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

BDO Rhône-Alpes

20 rue Fernand-Pelloutier
38130 Echirolles

Membre de la Compagnie régionale de Grenoble

Deloitte & Associés

7 avenue Charles Tillon
35000 Rennes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

BDO Rhône-Alpes

20 rue Fernand-Pelloutier
38130 Echirolles

Membre de la Compagnie régionale de Grenoble

ADEUNIS

Société anonyme

283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital en application de l'article L. 225-209 du code de commerce

Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2018

Résolution n°6

A l'Assemblée Générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Rennes et Echirolles, le 31 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Guillaume RADIGUE
Associé

BDO Rhône-Alpes

Martine PACCOUD
Associée